	Procédure nº 2000-MR-01
Procédure pour l'élimination d'équipement désuet, irréparable ou non requis, mais pouvant être réutilisé	
Approuvée par résolution	Nº 991124-MR-0092
Mise à jour :	

NOTE : :

7.0 vendu, un désistement de garantie doit être signé et des copies sont distribuées selon la répartition prévue.

<u>Équipement et/ou matériel utilisable, mais non requis</u>

Service des ressources matérielles détermine si un autre établissement ou service pourrait en avoir besoin ou le vouloir.

Le directeur du Service